



CONVENTION SUR LA LUTTE  
CONTRE LA DÉSERTEIFICATION

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(2)/CST/3/Add.1  
28 septembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Comité de la science et de la technologie  
Deuxième session  
Dakar, 30 novembre - 11 décembre 1998  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

REPÈRES ET INDICATEURS

RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
PARTIE A. GÉNÉRALITÉS . . . . .	1 - 4	2
PARTIE B. EXAMEN DE LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE DANS LE DOCUMENT ICCD/COP(1)/CST/3/ADD.1 . . . . .	5	2
PARTIE C. APPLICATION DE LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE DANS LE DOCUMENT ICCD/COP(1)/CST/3/ADD.1 . . . . .	6 - 14	4
PARTIE D. RECOMMANDATIONS À LA CONFÉRENCE DES PARTIES .	15 - 16	6
PARTIE E. AIDE À LA MISE EN OEUVRE . . . . .	17	6
PARTIE F. DOCUMENTATION . . . . .	18	7

Annexes

I. Membres du Groupe spécial des repères et des indicateurs désignés par la Conférence des Parties . . . . .	8
II. Liste non exhaustive des documents et études présentés à la réunion du Groupe spécial et à la réunion informelle sur les repères et indicateurs, Genève, 1er-3 septembre 1998 . .	9

#### **PARTIE A. GÉNÉRALITÉS**

1. Conformément à la décision 22/COP.1 (ICCD/COP(1)/11/Add.1) que la Conférence des Parties a adoptée à sa première session, le Groupe spécial des repères et des indicateurs s'est réuni à Beijing (Chine) du 20 au 22 mai 1998. Il s'est réuni ultérieurement en présence des participants au processus informel visé dans cette décision à Genève du 1er au 3 septembre 1998. Ces deux réunions étaient présidées par M. Ju Hongbo, de la Chine.

2. On trouvera à l'annexe I une liste des membres du Groupe spécial ainsi que des participants au processus informel qui étaient présents lors de la réunion de Genève.

3. Dans sa décision 22/COP.1, la Conférence des Parties a rappelé le processus informel engagé par le secrétariat en application de la décision 9/12 du Comité intergouvernemental de négociation (CIND) et poursuivi comme suite à la décision 10/9, qui a permis aux organisations internationales régionales et sous-régionales, aux organisations non gouvernementales et aux membres du CIND intéressés d'étudier ensemble des repères et des indicateurs utiles aux fins de la Convention.

4. À sa première session, la Conférence des Parties a nommé le Groupe spécial en le chargeant, en tant que comité directeur, de superviser la poursuite du processus informel et a prié le secrétariat intérimaire de poursuivre, en liaison avec le Groupe spécial, le processus informel en vue :

a) D'examiner la méthodologie proposée dans le document ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1 pour définir des indicateurs de l'impact; et

b) Déterminer comment cette méthodologie pourrait être appliquée et s'il serait possible d'en recommander l'utilisation à la Conférence des Parties.

#### **PARTIE B. EXAMEN DE LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE DANS LE DOCUMENT ICCD/COP(1)/CST/3/ADD.1**

5. Le Groupe spécial, ayant examiné la méthodologie proposée dans le document ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1 lors de ses réunions de Beijing et de Genève, recommande, comme suite à sa réunion de Beijing, que l'on envisage de façon générale :

a) De mettre l'accent sur les indicateurs susceptibles de renseigner sur le coût de la désertification et des effets de la sécheresse;

b) De mettre l'accent sur les indicateurs susceptibles de renseigner sur les avantages économiques et sociaux que procurerait, aux populations des zones touchées, le fait de maîtriser la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse;

c) De mettre l'accent sur les indicateurs liés à la problématique hommes-femmes;

d) De mettre l'accent sur l'élaboration d'indicateurs permettant de prévoir l'impact des changements qui interviendront au niveau de l'environnement et de la nature;

e) De mettre l'accent, lors de l'élaboration des indicateurs, sur l'importance du renforcement des capacités locales;

f) De prévoir, lors de l'élaboration des indicateurs, des seuils, des plages et des limites;

comme suite à la réunion de Genève, il a recommandé, en particulier :

g) De rechercher un appui auprès des partenaires étant donné que certains pays sont dépourvus des moyens nécessaires pour réaliser les inventaires visés au paragraphe 10 du document ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1;

h) De faire figurer les décideurs parmi les acteurs mentionnés à l'alinéa b) i) du paragraphe 11 de ce document. Peuvent être concernés, au niveau local, des intervenants provenant de tout secteur touché par la désertification;

i) Dans le contexte de l'alinéa b) ii) du paragraphe 11 de ce document, de rechercher auprès de toutes les sources pertinentes, y compris les organismes de recherche, des moyens scientifiques et techniques afin d'obtenir un appui à tous les niveaux;

j) Dans le cadre de la suite à donner au paragraphe 13 de ce document, de tirer profit des données fiables qui sont déjà disponibles, y compris celles qui ont été mises au point en vertu d'autres conventions et par d'autres organisations pertinentes afin d'obtenir un effet synergique, de réduire les coûts au minimum, d'accélérer la collecte des données et de prévenir les doubles emplois;

k) D'assurer la comparabilité mentionnée au paragraphe 14 de ce document également au niveau sous-régional;

l) De faire en sorte que les résultats et indicateurs mentionnés à l'alinéa e) du paragraphe 14 de ce document puissent être portés sur des cartes ou présentés sous d'autres formes;

m) Dans le contexte de l'alinéa f) du paragraphe 14, de faire en sorte que tout processus appliqué aux indicateurs après leur production ait pour objet de donner aux décideurs les moyens d'atteindre les objectifs généraux pour lesquels ces indicateurs ont été produits;

n) D'appliquer, dans le contexte du paragraphe 19 de ce document, les méthodes de partenariat et de consultation préconisées dans la Convention, dont le principe général est de faire participer tous les acteurs. L'application de ce principe peut se faire selon divers systèmes et méthodes.

**PARTIE C. APPLICATION DE LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE  
DANS LE DOCUMENT ICCD/COP(1)/CST/3/ADD.1**

6. Les indicateurs des systèmes de surveillance devraient être mis à jour périodiquement par l'incorporation de variables ou d'approches nouvelles autorisant une meilleure capacité de surveillance, tout en restant capables d'observer les tendances à long terme et d'assurer une continuité entre les indicateurs existants et les indicateurs nouveaux. En rassemblant des informations ou des suggestions nouvelles, on pourra améliorer continuellement ce système afin de le rendre plus réceptif aux modifications ou aux conditions nouvelles créées par la dynamique de la désertification. Il faudra pour cela mettre en place un processus de consultation constante entre divers acteurs, depuis les utilisateurs des terres au niveau local aux décideurs intervenant à tous les échelons.

7. Ces acteurs fourniront des renseignements provenant de perspectives et d'échelles différentes. À la vision pragmatique des populations locales, on opposera la perception à long terme des planificateurs et le point de vue global de ceux qui sont chargés du développement sous-national et national. Chaque groupe d'acteurs fournira, et recevra, des renseignements qui lui permettront d'appréhender, de façon réaliste et complète, les problèmes créés par la désertification. Quel que soit le niveau auquel elle est pratiquée, la consultation privilégiera l'approche par la base et la reconnaissance de la nécessité de faire circuler l'information dans les deux sens entre :

- a) l'utilisateur des terres et ceux qui sont touchés directement par la désertification; et b) les institutions et organismes pertinents.

8. Pour être opérationnel, un système de consultation devra sans doute englober les éléments ci-après :

- a) Une analyse complète, et concertée, du type de renseignements nécessaires, des acteurs mis en jeu et de la finalité de cette information;

- b) Une analyse de l'information qui existe déjà, ou des moyens disponibles pour obtenir l'information nécessaire;

- c) La définition des indicateurs sur lesquels le système devrait reposer et la mise en place d'un processus d'adoption de ces indicateurs;

- d) L'établissement de priorités au niveau des besoins en matière d'information et la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour recueillir cette information;

- e) Le renforcement des capacités à tous les niveaux;

- f) Une identification claire des institutions responsables de la mise en place, de la gestion et du fonctionnement du système de surveillance à tous les niveaux;

- g) Un mécanisme d'auto-évaluation globale, aux niveaux national et régional, de l'efficacité des systèmes de surveillance.

9. Un tel système de consultation bénéficierait de la mise en relation de plusieurs éléments (énumérés ci-après, pas nécessairement par ordre d'importance), afin de mener à bien ce processus :

**Élément 1 : Établir une procédure de collecte des renseignements**

10. Étant donné la diversité des renseignements provenant des différents groupes d'acteurs, des approches distinctes devront être élaborées : a) il sera demandé aux populations locales de faire connaître leur sentiment au sujet des modifications de l'environnement et des ressources naturelles et des conséquences immédiates de ces modifications sur la productivité des terres, et d'indiquer comment elles réagissent face à ces problèmes; b) les collectivités locales devront classer par ordre de priorité tous les problèmes qui sont liés à ces modifications ainsi que les indicateurs correspondants de leur point de vue en tant que responsables de l'administration locale; c) les autorités sous-nationales et nationales seront encouragées à répondre aux questions portant sur la manière dont elles affrontent les problèmes et leurs conséquences (indicateurs et politiques); d) la communauté scientifique sera invitée à participer au processus d'élaboration des indicateurs le mieux à même de permettre de comprendre les phénomènes et le plus efficaces pour prédire les changements à long terme; et e) d'autres institutions et individus compétents pourraient être priés de fournir des renseignements.

**Élément 2 : Mettre en place le processus de consultation et sélectionner un ensemble d'indicateurs globaux**

11. Pour lancer ce processus, on commencera par engager des consultations. L'information ainsi obtenue sera une ressource à analyser lors d'ateliers nationaux auxquels participeront des experts de la discipline provenant, par exemple, de ministères ou d'organismes publics, d'institutions, d'organisations non gouvernementales, d'associations communautaires et de milieux indépendants ainsi que d'autres acteurs compétents. Toutes les parties et toutes les régions sont encouragées à lancer dans un proche avenir, aux niveaux national et régional, l'élaboration d'ensemble d'indicateurs, en définissant leur présentation, les échelles et les sources d'information. Au niveau international, un processus analogue sera alors mis en place afin d'élaborer un ensemble global d'indicateurs. Les renseignements ainsi obtenus au niveau international (choix d'indicateurs, source d'information dans chaque région, présentation, échelles, modes de collecte, institutions participantes) pourraient, une fois obtenue l'autorisation de la Conférence des Parties, être présentés afin que le secrétariat de la Convention en fasse la synthèse. Les Parties sont invitées à se consulter périodiquement afin d'actualiser l'information découlant des processus évoqués au titre des éléments 1 et 3.

**Élément 3 : Encourager la mise au point d'un mécanisme permettant d'évaluer l'applicabilité des indicateurs**

12. Les autorités nationales sont invitées à mettre en place un mécanisme permettant de procéder à une évaluation périodique de l'applicabilité des indicateurs du moment et des systèmes de surveillance et à proposer, au besoin, les améliorations nécessaires. On entreprendra une évaluation périodique analogue au niveau régional, en gardant à l'esprit la nature régionale du processus d'application des indicateurs.

**Élément 4 : Valoriser les capacités institutionnelles et techniques**

13. Les Parties sont invitées à valoriser les capacités institutionnelles et techniques permettant de rassembler les renseignements découlant du système d'indicateurs, de les organiser, de les soumettre à une analyse critique et de tirer les conclusions de cet examen. Elles sont invitées également à désigner l'institution chargée de mener à bien cette tâche en collaboration avec plusieurs autres afin de : a) constituer un mécanisme de consultation national sur les indicateurs de la désertification; b) gérer le système national de surveillance de la désertification; c) diriger le processus de renforcement des capacités; et d) faciliter le transfert de technologie.

**Élément 5 : Entretenir le processus de consultation**

14. Chaque partie veillera : a) à définir les capacités institutionnelles de chaque pays; b) à mettre en place les moyens techniques permettant d'exploiter et de gérer le système de surveillance de la désertification; c) à utiliser de façon efficace les ressources disponibles afin de réduire au minimum les coûts et les efforts; d) à créer un conseil d'institutions participantes provenant de chaque pays; et e) à présenter périodiquement des renseignements dans le cadre des rapports nationaux à soumettre au secrétariat de la Convention, et par les canaux existants.

**PARTIE D. RECOMMANDATIONS À LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

15. Le Groupe spécial recommande à la Conférence des Parties :

a) D'adopter le cadre méthodologique permettant d'établir des indicateurs de l'impact dont les grandes lignes sont données dans le document ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1, en tenant compte des résultats des réunions de Beijing et de Genève, tels que résumés dans la partie B;

b) D'adopter le processus de mise en oeuvre indiqué dans la Partie C;

c) D'appliquer le cadre et le processus de mise en oeuvre à tous les niveaux (sous-national, national, sous-régional, régional et mondial);

d) De mobiliser dès que possible les ressources nécessaires pour faire en sorte que les gouvernements et les organisations compétentes soient mieux à même de présenter aux sessions ultérieures de la Conférence des Parties des rapports sur l'utilité des indicateurs et la possibilité de les utiliser concrètement, conformément au paragraphe 2 de la décision 22/COP.1.

16. Le Groupe spécial recommande en outre que cette entreprise soit favorisée par des activités de mise à l'essai et de perfectionnement du cadre méthodologique et du processus de mise en oeuvre.

**PARTIE E. AIDE À LA MISE EN OEUVRE**

17. Le Groupe spécial recommande que les pays en développement parties, l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales, régionales et interrégionales soient invités à aider les pays parties à

la Convention qui sont touchés par la désertification à mettre en oeuvre la méthodologie d'application des indicateurs de l'impact dont l'adoption par la Conférence des Parties sera proposée.

**PARTIE F. DOCUMENTATION**

18. Les documents dont la liste est donnée à l'annexe II figuraient parmi ceux qui avaient été soumis à l'examen du Groupe spécial des participants au processus informel.

Annexe I

MEMBRES DU GROUPE SPÉCIAL DES REPÈRES ET DES INDICATEURS  
DÉSIGNÉS PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

M. Ju Hongbo	Chine
M. Hassan Ahmadi	Iran
M. Abdelkarim Ben Mohamed	Niger
M. Cristobal Félix Diaz Morejón	Cuba
M. Abdessalem Kallala	Tunisie
Mme Tereza Mendizabal	Espagne
M. Heitor Matallo Junior	Brésil
M. Christian Valentin	France

PARTICIPANTS AU PROCESSUS INFORMEL PRÉSENTS A LA RÉUNION DE GENÈVE

M. Dimbon Bamba	Ministère de l'environnement et de l'eau (Burkina Faso)
M. Gulnar Bekturova	Ministère de l'écologie et des ressources naturelles (Kazakhstan)
M. Debalkew Berhe	Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) (Djibouti)
M. Youssef Brahimi	Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) (France)
M. Andrew Campbell	Environment Australia (Australie)
M. Till Darnhofer	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (Kenya)
M. Peter Gilruth	Programme des Nations Unies pour le développement/Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (PNUD/BNUS) (Etats-Unis)
M. Dominique Lantieri	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Italie)
M. Geoff Pickup	Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO) - Département des terres et des eaux - (Australie) - Consultant du PNUE
M. Ricardo Sanchez-Sosa	Président du Comité de la science et du développement (CST) (Cuba)
M. V.K. Sivakumar	Organisation météorologique mondiale (OMM)
M. François Tapsoba	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) (Burkina Faso)



Annexe IILISTE NON EXHAUSTIVE DES DOCUMENTS ET ÉTUDES PRÉSENTÉS À LA RÉUNION  
DU GROUPE SPÉCIAL ET À LA RÉUNION INFORMELLE  
SUR LES REPÈRES ET INDICATEURS  
GENÈVE, 1er-3 SEPTEMBRE 1998A. *Documents de la Conférence des Parties*

1. ICCD/COP(1)/CST/3 - Rapport sur les travaux en cours sur les repères et indicateurs.
2. ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1 - Rapport complémentaire relatif aux travaux sur les repères et indicateurs.
3. ICCD/COP(1)/11/Add.1 (extrait) - Décision 22/COP.1 sur les repères et indicateurs.

B. *Documents du Comité intergouvernemental de négociation sur la désertification (CIND)*

1. A/AC.241/Inf.4 - Report on ongoing work on benchmarks and indicators (en anglais seulement)

C. *Études (en anglais seulement)*

1. Technical Proposal on Benchmarks and Impact Indicators (document de travail)
2. Ongoing Work on Benchmarks and Indicators (secrétariat)
3. Implementation indicators and the methodological approach for impact indicators and evaluation of the CCD (Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS))
4. Developing Benchmarks and Indicators, and a Common Approach on Monitoring Desertification in Western Asia (Organisation arabe pour le développement agricole)
5. Unified Methodology for Assessing and Monitoring Desertification in Latin America (FAO, PNUE, AGRIMED)
6. Impact Indicators and Monitoring-Evaluation for Action Programmes to Combat Desertification (Elements for Pragmatic Approach) (Observatoire du Sahara et du Sahel).
7. Evaluation of process of elaboration of PNEDD/National Action Programme of Niger (OSS)
8. Indicators and Benchmarks for Measuring Desertification - View from the Thar Desert.

9. Report on Beijing meeting of the Ad Hoc Panel
10. Preliminary Proposals of Indicators for Evaluating and Monitoring Desertification Processes in Latin America and the Caribbean.

-----